



### 1. Identification

|  |   |
|--|---|
| <b>Nom du produit</b>                                | ÉCOBIO-PBSR   |
| <b>Code du produit</b>                               | SOLECOPBSR20L, SOLECOPBSR205L, SOLECOPBSR1000L  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                | Biodiesel.  |
| <b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b> | Carburant de remplacement. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.   |
| <b>Fabricant</b>                                     | AEROCHEM Inc.<br>5977, autoroute Transcanadienne<br>Pointe-Claire, QC<br>H9R 1C1<br>Canada<br><br>Informations générales : 1-888-592-5837<br><br><a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a><br><a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a> |
| <b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>          | INFOTRAC® : 1-800-535-5053<br>Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500<br>24 heures/jour, 7 jours/semaine   |

### 2. Identification des dangers

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé</b>   | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. |
| <b>SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012</b>  |   |
| <b>Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH</b>  |   |
| P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |   |
| P102 : Tenir hors de portée des enfants.  |   |
| P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.  |   |

### 3. Composition/information sur les composants

| Nom chimique      | CAS     | Teneur en % en masse |
|-------------------|---------|----------------------|
| Mélange biodiesel | Mix Bio | 100 %                |

**Note:** Ce produit n'est pas réglementé selon la Loi sur les produits dangereux du Canada (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (ou SIMDUT 2015) et par l'OSHA 29CFR Part 1910.1200 (HazCom 2012).

#### 4. Premiers soins

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>      | Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Voie cutanée</b>    | Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Voie oculaire</b>   | Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>       | NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire de petites quantités d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. En cas d'ingestion d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. |
| <b>Autre</b>           | Aucune information disponible.   |
| <b>Symptômes</b>       | Aucun effet négatif attendu.   |
| <b>Note au médecin</b> | Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.   |

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>           | Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.   |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b>          | Ininflammable. Peut être combustible à haute température.  |
| <b>Équipements de protection spéciaux</b>      | Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques. |
| <b>Précautions spéciales pour les pompiers</b> | Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.  |

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |  |
|--|--|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.   |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes. |
| <b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>                    | Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié.  |

## 7. Manutention et stockage

|   |   |
|---|---|
| <b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>                | Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
| <b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b> | Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.  |
| <b>Température de stockage</b>  | 0 à 45 °C (32 à 113 °F)   |

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|  |  |
|--|--|
| <b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b> | Aucune valeur de DIVS n'est reportée.  |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>       | Utiliser la ventilation générale.  |
| <b>Mesures de protection individuelle</b>      |  |
| <b>Yeux</b>                                    | Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.  |
| <b>Mains</b>                                   | Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.  |
| <b>Peau</b>                                    | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.   |
| <b>Voies respiratoires</b>                     | Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. |
| <b>Pieds</b>                                   | Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.   |



Lunettes de sécurité Gants de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                      |              |                                |  |
|----------------------|--------------|--------------------------------|--|
| <b>État physique</b> | Liquide      | <b>Inflammabilité</b>          | Ininflammable                            |
| <b>Couleur</b>       | Incolore     | <b>Limite d'inflammabilité</b> | N.Dis.                                   |
| <b>Odeur</b>         | Légère odeur | <b>Point d'éclair</b>          | >200 °C (392 °F)<br>Cleveland vase fermé |

|  |                       |  |                      |
|--|-----------------------|--|----------------------|
| <b>Seuil olfactif</b>  | N.Dis.                | <b>Température d'auto-inflammation</b>           | N.Dis.               |
| <b>pH</b>  | S.O.                  | <b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>  | N.Dis.               |
| <b>Point de fusion</b>   | N.Dis.                | <b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b> | Non                  |
| <b>Point de congélation</b>  | N.Dis.                | <b>Densité de vapeur</b>                         | N.Dis. (Air = 1)     |
| <b>Point d'ébullition</b>  | N.Dis.                | <b>Densité relative</b>                          | 0.883 kg/L (Eau = 1) |
| <b>Solubilité</b>  | Insoluble dans l'eau. | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>      | N.Dis.               |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | N.Dis.                | <b>Température de décomposition</b>              | N.Dis.               |
| <b>Tension de vapeur</b>   | N.Dis.                | <b>Viscosité</b>                                 | N.Dis.               |
| <b>% de volatilité</b>   | N.Dis.                | <b>Masse moléculaire</b>                         | N.Dis.               |
| N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi |                       |  |                      |

## 10. Stabilité et réactivité

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>   | Aucune réaction dangereuse connue.   |
| <b>Stabilité chimique</b>   | Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.   |
| <b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b> | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.  |
| <b>Conditions à éviter</b>  | Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Éviter le contact avec les substances incompatibles.   |
| <b>Matériaux incompatibles</b>  | Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates). |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>                            | Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.  |

## 11. Données toxicologiques


|   |   |
|---|---|
| <b>Mesures numériques de la toxicité</b>        | Mélange biodiesel<br>Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50<br>Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50<br>Peau >2000 mg/kg Lapin DL50  |
| <b>Voies d'exposition probables</b>             | Peau, yeux, inhalation, ingestion.  |
| <b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b> | <p><b>Voie oculaire</b>            Peut causer une légère irritation temporaire des yeux.</p> <p><b>Voie cutanée</b>            Aucun effet négatif attendu.</p> <p><b>Voie respiratoire</b>      Aucun effet négatif attendu.</p> <p><b>Voie orale</b>                L'ingestion d'une grande quantité peut causer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>            Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
|                             | <p><b>Classification CIRC / NTP</b>      Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b>      Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Mutagène</b>      Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b>      Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>      Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>      Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> |
| <b>Effets d'interaction</b> | Aucune information disponible.  |
| <b>Autres informations</b>  | Aucune information disponible.  |

## 12. Données écologiques

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Toxicité écologique</b>          | <p>Poissons divers      CL50    N/A</p> <p>Invertébré aquatique, divers    CE50    N/A</p> <p>Plante aquatique - divers      CE50    N/A</p> |
| <b>Persistance</b>                  | Non persistant dans l'environnement aquatique.   |
| <b>Dégradabilité</b>                | Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).  |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Aucune information disponible pour ce produit.   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Aucune information disponible pour ce produit.   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.  |

## 13. Données sur l'élimination

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Contenant</b></p>  | <p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p> |
|---|--|

## 14. Informations relatives au transport

|  |  |
|--|--|
| <b>Numéro ONU</b>  | UN N/A   |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>  | Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA). |
| <b>Dangers environnementaux</b>  | Ce produit ne contient pas de polluant marin.              |
| <b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>  | Aucune information disponible pour ce produit.             |
| <b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>   |  |
| <b>Classe(s) relative(s) au transport</b>  | Non réglementé   |
| <b>Groupe d'emballage</b>  | Non réglementé   |
| <b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>  |  |
| <b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>   |  |
| <b>Classification</b>  | Non réglementé   |
| <b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>   |  |
| <b>Classification</b>  | Non réglementé   |
| La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci. |  |

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

| Nom chimique      | CAS     | LCPE | LIS | LES | INRP |
|-------------------|---------|------|-----|-----|------|
| Mélange biodiesel | Mix Bio |      | X   |     |      |

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

| Nom chimique      | CAS     | TSCA | CER<br>CLA | EPCRA<br>313 | EPCRA<br>302/304 | CAA<br>112(b)<br>HON | CAA<br>112(b)<br>HAP | CAA<br>112(r) | CWA 311 | CWA<br>Prio. |
|-------------------|---------|------|------------|--------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------|---------|--------------|
| Mélange biodiesel | Mix Bio | X    |            |              |                  |                      |                      |               |         |              |

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### Autres réglementations



## 16. Autres informations

### Date (AAAA-MM-JJ)

AEROCHEM Inc. 2020-03-03

### Version

02

### Autres informations

#### RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>  
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
2017-04-24.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :  
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

### Produit par



Une vision globale de la prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.